



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DOSSIER DE PRESSE

Jean-Louis BORLOO,
ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement durable
et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des
Négociations sur le Climat

Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

et **Philippe VAN de MAELE**,
président de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de
l'Énergie

présentent la stratégie pour le développement des 18 filières de
technologies vertes et lance le programme de structuration de
la filière «réseaux électriques intelligents»

11 février 2010

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Sommaire

- **Une démarche globale cohérente, au service du développement durable et des emplois verts** p.3
- **Un effort de recherche sans précédent** p.7
- **Un soutien efficace et ciblé dans la phase de pré-industrialisation** p.9
- **La création d'un marché intérieur puissant et novateur** p.12

Une démarche globale cohérente, au service du développement durable et des emplois verts

➤ Identification de 18 filières d'avenir

Le Ministère a lancé à l'été 2009 l'étude de 17 filières, susceptibles de présenter des enjeux importants pour le développement industriel du pays :

- ✓ Biomasse énergie
- ✓ Eolien
- ✓ Photovoltaïque
- ✓ Géothermie
- ✓ Energies marines
- ✓ Biocarburants
- ✓ Véhicules décarbonés
- ✓ Captage et stockage de CO₂
- ✓ Réseau électrique intelligent (Smart grid)
- ✓ Stockage de l'énergie et batterie
- ✓ Efficacité des bâtiments
- ✓ Biomasse matériaux
- ✓ Recyclage des déchets à haute valeur ajoutée
- ✓ Chimie verte
- ✓ Métrologie instrumentation
- ✓ Optimisation des procédés industriels
- ✓ Logistique et gestion de flux

Cette étude a été soumise à consultation publique le 20 novembre 2009. **Durant la consultation, une dix-huitième filière a été ajoutée portant sur le traitement de l'eau.**

➤ Une consultation publique qui a mobilisé les acteurs

La consultation publique a souligné l'attente réelle des industriels et associations dans ces domaines : près de 400 réponses ont été apportées jusqu'à fin janvier, montrant la vitalité de ces secteurs porteurs d'avenir et l'intérêt pour la démarche de structuration des filières concernées.

La plupart des contributions ont été apportées par les acteurs industriels eux-mêmes (56% des contributions reçues) : grandes entreprises ; PME innovantes ; fédérations, syndicats et groupements professionnels.

Les pôles de compétitivité ainsi que des organismes de recherche se sont également intéressés à cette démarche et ont pu compléter les analyses et l'identification des avancées technologiques et priorités (10% des contributions). L'évaluation prospective des opportunités et conditions de développement a aussi été enrichie par des acteurs du capital-développement (une quinzaine de contributions).

Tout en validant les axes majeurs du diagnostic et des propositions d'action formulées, cette consultation a mis en évidence des points importants qui guideront la finalisation de ce rapport :

- ✓ **Les 18 filières identifiées comportent toutes des enjeux importants.** Il conviendra de :
 - préciser certains périmètres pris en compte (notamment dans les domaines de la chimie et des matériaux),
 - intégrer plus fortement les dimensions non énergétiques relevant des réseaux intelligents et du bâtiment durable,
 - élargir l'approche relative à la gestion et au recyclage des déchets,
 - compléter l'analyse dans des domaines précis tels que l'hydrogène, la méthanisation, le solaire à concentration et les pistes de valorisation industrielle du CO₂.
- ✓ **Pour conforter le développement de ces filières, des axes de travail prioritaires communs ont été identifiés :**
 - recherche partenariale et innovation, en s'appuyant sur une mutualisation de compétences et moyens et une mise en réseau d'acteurs ;
 - indispensable soutien au développement de PME innovantes ;
 - opportunités et contraintes liées à la réglementation ;
 - enjeu de la normalisation et des certifications.

Concomitante aux travaux et concertations organisés par le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie, la concertation sur le rapport « filières industrielles stratégiques de la croissance verte » a également été menée dans les régions, en général dans le cadre ou en appui de la tenue des ateliers régionaux de ces Etats généraux.

➤ **Un travail concret filière par filière**

Au-delà des résultats de la consultation, chaque filière doit maintenant se structurer et assurer la mise en relation de ses différents acteurs.

A cette fin, **le ministère du Développement durable a décidé de recruter huit chargés de mission spécifiques, qui assureront chacun le suivi de deux ou trois filières d'avenir.** Ils joueront un rôle central dans la structuration des filières :

- ✓ en animant les échanges entre les acteurs et avec les fédérations, afin de rapprocher les différents intervenants et de **constituer véritablement des « équipes de France » dans des marchés qui ont le plus souvent une dimension internationale** ;
- ✓ en assurant le lien avec les différents services de l'Etat concernés, afin de réduire les contraintes administratives et de coordonner les politiques publiques et privées ;
- ✓ en préparant les plans d'action spécifiques pour chacune des filières.

Le Comité d'Orientation Stratégique des Eco-Industries, dont le ministère du Développement durable et le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi assurent conjointement l'animation, pourra apporter sa contribution à ces démarches au fur et à mesure de leur mise en place.

Par ailleurs, l'Etat mobilisera ses missions économiques dans les pays les plus innovants, afin d'assurer une veille internationale sur l'évolution des filières et d'assurer la pertinence des stratégies retenues au regard des politiques conduites dans d'autres pays.

➤ Des objectifs opérationnels par filière pour le 31 mai

A partir des résultats de la consultation publique, la première étape pour les chargés de mission sectoriels sera de déterminer finement **les objectifs opérationnels qui pourront fonder les plans d'action de chaque filière.**

Pour chaque marché, il s'agira, en pratique, de déterminer les perspectives de développement local ou international, et d'identifier les opportunités pour les acteurs français.

Cette phase s'achèvera le 31 mai.

Exemple concret : quel objectif stratégique pour la filière éolienne en France ?

La consultation a mis en lumière les riches débats en cours sur les objectifs stratégiques que peuvent se fixer les acteurs français sur le marché éolien.

A partir du constat partagé qu'aucun acteur français n'est aujourd'hui parmi les leaders mondiaux des assembleurs d'éoliennes, plusieurs voies sont dessinées par les acteurs :

- ✓ faut-il se concentrer sur des marchés de niche et y acquérir une compétence de pointe ? quelle priorité donner au développement du micro-éolien ?
- ✓ peut-on concentrer nos efforts sur les prochaines générations, éoliennes en mer ou éoliennes de grande puissance ?
- ✓ la valeur ajoutée ne se trouve-t-elle pas finalement dans les éléments constitutifs d'une éolienne et non dans son assemblage ? quelles sont les conditions de développement pour des acteurs français sur ces segments de composants d'éoliennes ?

Les débats au sein de la filière devront permettre de progresser vers une vision précise, et peut-être commune, de ces différents enjeux.

➤ Des plans d'actions ambitieux et cohérents avec les objectifs fixés

Une fois les objectifs opérationnels fixés, des plans d'action précis pourront être préparés pour accompagner le développement de chaque filière.

Ces plans viseront à mettre en cohérence les différentes interventions de l'Etat : soutien à la recherche, au développement de l'offre ou à l'émergence de la demande, afin d'accroître l'efficacité de celles-ci.

Exemple concret : le plan en faveur des véhicules décarbonés

Ce travail en filière a déjà été mis en œuvre pour le développement des véhicules décarbonés, pour lequel un coordinateur interministériel a été nommé.

Le premier volet du plan véhicules décarbonés concerne la recherche et développement : avec une coordination des financeurs au sein du programme PREDIT, plusieurs appels à projets aux thématiques complémentaires sont conduits, et deux plateformes d'innovation public-privé sont financées. Le premier appel à projets de l'ADEME avait sélectionné 11 dossiers pour un soutien financier de 56,9 millions d'euros.

L'action législative, réglementaire, et la standardisation constituent un deuxième volet au service de la réussite collective de la filière, avec des articles portés notamment dans le projet de loi Grenelle 2.

Dans un domaine encore risqué et incertain, l'industrialisation est soutenue par des prêts pour 250 M€ et par l'intervention du Fond Stratégique d'Investissement (FSI) à hauteur de 125 M€, qui permet la création d'une filière de production de batteries.

Un quatrième volet concerne le soutien de la demande, par l'octroi d'un super-bonus à l'achat d'un véhicule décarboné jusqu'en 2012, et par la constitution d'un groupement permettant l'achat groupé de 50000 véhicules électriques.

Un dernier volet prévoit des mesures complémentaires ambitieuses pour permettre le déploiement par les collectivités d'un réseau initial de bornes de recharges accessibles au public.

Le Grand emprunt va permettre de multiplier par 6 l'effort prévu pour la recherche et le déploiement d'infrastructures.

Un effort de recherche sans précédent

- **Les objectifs du Grenelle seront largement dépassés : plus d'un milliard d'euros supplémentaire pour la recherche environnementale**

Dans la droite ligne des conclusions du Grenelle Environnement en matière de recherche, la loi du 3 août 2009 (dite « loi Grenelle I ») a fixé comme objectif d'engager un milliard d'euros supplémentaire d'ici 2012 pour la recherche sur les questions environnementales, et d'amener à la même date les dépenses de recherche sur les « technologies propres et sur la prévention des atteintes à l'environnement » au niveau des dépenses de recherche sur le nucléaire civil.

En septembre 2009, le Président de la République a précisé l'ambition du Grenelle, en demandant d'amener l'effort public de recherche sur les énergies renouvelables au niveau de celui consacré à l'énergie nucléaire.

Près de la moitié de ce milliard supplémentaire a déjà été mise en œuvre en 2008 et 2009, avec la création du « fonds démonstrateurs » de l'ADEME, le nouvel effort de l'Agence nationale de la recherche en faveur des thématiques environnementales, et la réorientation de la programmation des organismes de recherche vers ces thématiques.

Compte tenu de l'ensemble des projets notifiés par les agences de financement et les organismes de recherche, le seuil d'un milliard d'euros supplémentaire consacré à la recherche sur le développement durable devrait être atteint dès 2011, et largement dépassé en 2012. **Les moyens engagés devraient ainsi atteindre un montant cumulé de plus de 1,5 milliard d'euros supplémentaire sur la période 2008-2012.**

Au-delà, l'emprunt national doit permettre de mobiliser 1 milliard pour des instituts d'excellence dans le domaine des énergies renouvelables, et 1,35 milliard pour des démonstrateurs et des plateformes technologiques dans les énergies renouvelables et la chimie verte. Parallèlement, 1 milliard d'euros devrait être mobilisé sur la thématique « nucléaire de demain ». **L'engagement d'une parité entre les efforts de recherche sur les énergies renouvelables et le nucléaire civil est donc bien tenu.**

- **La recherche publique est pleinement mobilisée**

Ces résultats sont le fruit d'une mobilisation exceptionnelle de l'Etat et des agences de financement, mais aussi des organismes de recherche et des chercheurs qui sont pleinement engagés pour accompagner les mutations entamées par le Grenelle Environnement

Ainsi, les organismes de recherche ont été appelés à réorienter leur programmation à la lumière des priorités du Grenelle Environnement, et à en tenir compte dans les contrats d'objectifs qu'ils cosignent avec leurs ministères de tutelle.

Ces priorités ont été intégrées dans une première série de contrats d'objectifs, signés en 2008 et 2009 avec six de ces organismes¹. Il en sera de même pour les contrats qui doivent être signés en 2010 avec les autres opérateurs de recherche concernés. **Globalement, ce redéploiement des moyens au sein des organismes de recherche porte sur un peu plus de 250 m€.**

¹ l'ADEME, le BRGM, le CEMAGREF, le CNRS, l'INERIS et l'IFREMER.

De plus, un nouvel opérateur s'est mis en place après l'approbation de ses statuts par le décret du 3 mars 2008 : la fondation pour la recherche sur la biodiversité (frb), qui a préparé son premier appel à projets de recherche mis en œuvre en 2009 pour un montant de 0,75 m€.

Enfin, dans le domaine de l'énergie, les opérateurs de recherche se sont engagés à mieux coordonner leurs travaux à travers la création d'une alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE), fondée le 25 juillet 2009 par le CEA, l'IFP et le CNRS. Cette alliance contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale de recherche énergétique.

➤ **La recherche privée se tourne résolument vers le développement durable**

L'effort exceptionnel engagé par les agences de financement et les organismes de recherche publics se double d'une mobilisation croissante des efforts de recherche privés autour des thématiques du développement durable.

Les pôles de compétitivité sont l'un des vecteurs de cette mobilisation. Cette montée en puissance peut être illustrée par la part croissante des projets orientés vers le développement durable retenus dans le cadre des appels à projets du Fonds unique interministériel. Alors qu'ils ne représentaient que 14% des projets retenus en 2006, leur part dépasse désormais 31% dans l'appel à projets de juin 2009, ces projets impliquant près de la moitié des pôles de compétitivité. **Le nombre de projets orientés vers le développement durable dans le cadre des pôles a donc plus que doublé entre 2006 et 2009.**

Exemples concrets

Le projet **VALEEE** des pôles **AXELERA** et **PLASTIPOLIS**, qui a pour objet la valorisation des plastiques issus des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Il vise à terme à mettre en place une filière complète de recyclage et de valorisation des matières plastiques et des déchets ultimes issus des DEEE des petits appareils, en combinant des voies chimiques, physico-chimiques et énergétiques.

Le projet **RWU** des pôles **S2E2** et **ELOPSYS**, qui vise à diviser par 1000 voire à supprimer la consommation en veille des équipements électriques. Ceci engendrerait des économies d'énergie significatives, car les périodes de veille de ces équipements sont beaucoup plus longues que les périodes de marche, ce qui amène sur une année à une consommation de plusieurs kWh par équipement.

La recherche privée est également mobilisée en partenariat avec des acteurs publics : le fonds démonstrateurs de l'ADEME soutient ainsi des projets qui sont financés en moyenne à plus de 70% par des partenaires privés. Les actions du Grand emprunt seront conduites dans la même logique.

Un soutien efficace et ciblé dans la phase de pré-industrialisation

➤ Le succès du fonds démonstrateurs : au 1^{er} semestre 2010, 40 projets, 300 M€

Le fonds démonstrateurs, destiné à faciliter et accélérer la phase de pré-industrialisation pour les filières vertes innovantes, a été doté de 375 M€ en quatre ans.

Son démarrage a connu un succès marquant : Plus de 151 M€ d'aides ont déjà été octroyés en 2009 sur les thématiques des véhicules décarbonés, des biocarburants de seconde générations, du captage et stockage du CO₂. Au total, sur les 6 premiers appels à manifestations d'intérêt plus de cent projets ont été présentés, et une quarantaine sont retenus ou en cours d'instruction pour un montant d'aide de 300 M€ avant la fin du premier semestre 2010.

Dès l'année 2009, 151 M€ avaient déjà été engagés sur trois thématiques :

- ✓ 57 M€ pour les véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ 49 M€ pour les biocarburants de 2^{ème} génération ;
- ✓ 45 M€ pour la capture et le stockage du CO₂.

Au premier semestre 2010, ces actions seront complétées par les résultats de trois appels à manifestations d'intérêt en cours, pour la poursuite des thèmes déjà retenus et l'ouverture à de nouvelles filières, dans les thématiques suivantes :

- ✓ les véhicules du futur ;
- ✓ l'énergie des mers ;
- ✓ les réseaux et systèmes électriques intelligents intégrant les ENR.

Ces appels à projets ont permis de rapprocher laboratoires publics et privés, grandes entreprises et PME autour de projets technologiques très concrets et porteurs de croissance durable.

Exemple concret : le projet EILiSup

Dix acteurs, publics et privés, se sont associés au sein du projet EILiSup pour créer un bus électrique avec une architecture innovante ; équipé de batterie Li-ion, il se rechargera en fin de ligne et assurera un déplacement un centre ville sans émissions locales de CO₂.

Ce projet de 46 mois, aidé à hauteur de 9,7 M€ pour un coût total supérieur à 22 M€, associe ainsi des laboratoires de recherche publics (CEA, INRETS) avec des industriels constructeur de bus comme Irisbus-IVECO, des sous-traitants de toutes tailles, des entreprises exploitantes comme la RATP, et des PME comme Recupyl et ERCTEEL. Cette collaboration permet de mettre en commun des compétences diverses pour proposer un projet très innovant.



➤ Le Grand emprunt, accélérateur de croissance verte

Les investissements d'avenir retenus par le Gouvernement confirment la priorité donnée au développement durable et à la croissance verte, en leur consacrant environ 10 Mds€.

Au sein de ces actions, un soutien massif est apporté au développement de technologies vertes : **plus de 6 Mds€ devraient soutenir les phases de recherche ou de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir.**

Ce soutien permettra une véritable accélération dans le développement des filières concernées, en cohérence avec les objectifs stratégiques qui auront été déterminés :

- ✓ 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte ;
- ✓ 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées ;
- ✓ 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur ; voitures, trains, navires ;
- ✓ 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture ;
- ✓ 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant ;
- ✓ 1 Md€ pour développer une industrie nucléaire moins consommatrice de matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes bénéficieront naturellement aux filières vertes : en particulier, la **création d'un fonds d'amorçage de 400 M€**, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), répond à un des principaux besoins des filières vertes innovantes. Les actions d'OSEO, notamment en direction des pôles de compétitivité ou de la structuration de filières, participeront également du soutien à l'innovation durable.

Exemple : le Grand emprunt permettra l'émergence des énergies marines

Jean Louis Borloo a indiqué en juillet dernier lors du Grenelle de la Mer que la stratégie marine de la France serait fortement axée sur les énergies renouvelables. Les mers offrent en effet un immense potentiel d'énergies renouvelables encore peu exploitées. La France bénéficie de vrais atouts dans ce domaine grâce à l'ampleur de sa surface maritime (eaux territoriales françaises métropolitaines et outre mer).

Afin de valider les options technologiques susceptibles d'être déployées sur la période 2020-2030, l'ADEME a lancé un premier appel à projets centré sur 4 filières clés :

- ✓ les hydroliennes (énergie des courants marins) ;
- ✓ l'éolien off-shore flottant ;
- ✓ les machines houlomotrices ou l'énergie des vagues et de la houle ;
- ✓ l'énergie thermique des mers.

Le Grand emprunt permettra d'accélérer ces développements, en levant les verrous technologiques et en veillant à intégrer ces nouvelles activités dans le tissu économique, environnemental et social local.



➤ ENR 300, une ambition européenne pour les plus grands projets

La Commission lancera en 2010 un appel à projets auprès des Etats pour le financement de démonstrateurs de grande échelle pour des projets de captage et stockage de CO₂ et d'énergies renouvelables (biomasse, énergie solaire concentrée, photovoltaïque, géothermie, éolien, énergies marines, smart grids).

Avec une dotation de 300 millions de quotas, soit 6 Mds€ pour un cours du CO₂ à 20€/t, ce fonds est d'une ampleur inédite pour le soutien aux énergies renouvelables.

L'Etat soutiendra ainsi des projets emblématiques qui s'inscrivent dans les priorités d'actions des filières vertes. Pour s'y préparer, Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, lancera dans les prochaines semaines le processus de sélection des projets français afin de présenter des dossiers à la Commission avant la fin de l'année.

➤ Un effort de formation sans précédent

Le 28 janvier dernier, Jean-Louis Borloo et Valérie Létard ont participé à la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte. Si de nombreuses études confirment le potentiel d'emplois de la croissance verte, ce potentiel ne se concrétisera que si, au-delà de politiques publiques fortes pour orienter vers la croissance verte, des hommes et des femmes sont formés en nombre suffisant.

Le plan de mobilisation des filières et des territoires en faveur des métiers de la croissance verte s'inscrit dans le prolongement du Grenelle et repose sur la contribution de près de 400 experts. Il est fondé sur trois axes :

- ✓ la définition d'une stratégie nationale d'identification des métiers de la croissance verte d'organisation des formations nécessaires ;
- ✓ la mobilisation des filières et des branches professionnelles ;
- ✓ la mobilisation des territoires afin d'ajouter et de mettre en cohérence les efforts de l'Etat et des régions.

Exemples concrets

La création de nouveaux diplômes

De nouveaux diplômes pourraient être créés dès la rentrée 2010 : bac pro « agent qualifié dans les métiers de la gestion des déchets » et module de formation « technicien en énergie renouvelables » au sein du Bac Pro Electricité.

L'extension des démarches qui fonctionnent

Il est prévu d'étendre la démarche de type FeeBat (Formation des entreprises du Bâtiment aux économies d'énergie) à 120.000 professionnels du bâtiment d'ici 2012.

La création d'un marché intérieur puissant et novateur

- **Les objectifs ambitieux du Grenelle placent le marché français en pointe dans la plupart des grands secteurs du développement durable**

Le Grenelle Environnement a permis un consensus fort entre les acteurs sur des objectifs ambitieux dans tous les domaines du développement durable, objectifs validés ensuite à la quasi-unanimité par le Parlement. Ce sont ainsi 242 engagements qui ont été pris, notamment dans les domaines de l'énergie, du logement, des déchets ou de l'eau.

Ces programmes participeront d'un nouveau modèle économique, respectueux des grands équilibres naturels et humains. **Le développement d'un marché intérieur innovant et puissant, en avance sur la plupart des pays du monde, permettra aux acteurs français et européens de se développer rapidement et d'acquérir une expérience précieuse en vue de l'émergence de marchés mondiaux.**

D'ici 2020, ce sont ainsi 440 Mds€ d'investissements qui seront réalisés et 600 000 emplois qui seront créés.

Exemple concret : les objectifs qui structurent notre marché intérieur

En matière d'énergie, grâce à des objectifs très ambitieux en termes **d'efficacité énergétique** ou de **développement des énergies renouvelables** :

- ✓ réduire de 23% à horizon 2020 (et d'un facteur 4 en 2050) les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- ✓ porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de la consommation d'énergie finale d'ici à 2020.

Dans le domaine de la **prévention et du traitement des déchets** :

- ✓ réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 5 kg par habitant et par an d'ici 2014 ;
- ✓ augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés (contre 24% en 2004).

Dans le domaine de la **gestion de l'eau** :

- ✓ atteindre 100% des masses d'eau en bon état à terme, passer de 70% aujourd'hui à moins d'un tiers de dérogation à cet objectif en 2015, et moins de 10% en 2021.

Dans le domaine du **bâtiment** :

- ✓ réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020 ;
- ✓ appliquer la norme « bâtiment basse consommation » à l'ensemble des constructions neuves à compter de 2013 ;
- ✓ rénover 400 000 logements chaque année à compter de 2013 ;
- ✓ rénover les 800 000 logements sociaux les plus énergivores.



➤ Le succès des dispositifs créés montre que les Français adhèrent à ces objectifs

Les principaux dispositifs créés à l'issue du Grenelle ont déjà montré un impact fort sur la vie quotidienne des français et sur la croissance des marchés verts concernés.

Le bonus-malus automobile a orienté la demande et l'offre vers des véhicules moins émetteurs de CO₂, dans des proportions bien supérieures aux attentes : les émissions moyennes des véhicules neufs ont baissé de 149 gCO₂/km à fin 2007 à 131 gCO₂/km à la fin 2009, alors que la baisse était en moyenne de 1.5 gCO₂/km par an au cours des années précédentes. Le marché français a ainsi évolué plus vite que les autres marchés automobiles, incitant les constructeurs à faire évoluer leur gamme en cohérence avec l'évolution mondiale observée aujourd'hui.

En matière de bâtiment, la mutation profonde engendrée par la norme « basse consommation » et les nouveaux dispositifs d'incitation à la rénovation (déjà 70 000 éco-prêts à taux zéro signés et 35 000 rénovations de logements sociaux engagées) entraîne une transformation immédiate des métiers du secteur et l'émergence rapide des solutions technologiques liées aux bâtiments propres : éco-conception, nouveaux matériaux, intégration des réseaux numériques...

➤ Le Grand emprunt accélère encore cette mutation de notre consommation

Après la place dévolue au développement durable dans le plan de relance, véritable accélérateur du Grenelle, les choix opérés dans le cadre du Grand emprunt montrent une fois de plus la **priorité donnée au développement durable dans nos investissements** : la stratégie de croissance verte de la France est cohérente et affirmée.

Au-delà du soutien à la recherche et à la pré-industrialisation, les investissements d'avenir présentés par le Gouvernement auront également un effet amplificateur sur la demande en services verts innovants, ouvrant ainsi des marchés supplémentaires aux filières d'avenir :

- ✓ **le programme de rénovation des bâtiments du Grenelle sera complété par un dispositif de soutien spécifique en direction des propriétaires occupants les plus modestes**, pour lesquels une enveloppe de **500 M€** sera confiée à l'ANAH ; ce programme viendra encore développer le marché de la rénovation thermique des bâtiments, déjà profondément transformé par les conclusions du Grenelle ;
- ✓ le **soutien au développement d'éco-cités (1 Md€)**, exemplaires au regard de nombreux volets du développement durable – énergie, mobilité, eau, déchets...-, permettra de valider à grande échelle les technologies vertes développées par les entreprises innovantes, permettant aux filières concernées de se préparer aux grands marchés urbains internationaux des prochaines années ;
- ✓ enfin, **500 M€ de prêts verts sont prévus pour les entreprises qui souhaitent améliorer leur performance environnementale**. Ces opérations constitueront autant de nouveaux marchés pour les éco-industries.

➤ **Rendre visibles les innovations vertes par la validation de leur performance**

Face au constat de la difficulté d'accès au marché pour les petites et moyennes entreprises du secteur des éco-industries lorsque le marché est nouveau ou insuffisamment structuré, une action des pouvoirs publics peut aider ces entreprises à obtenir une première référence pour les produits éco-innovants et à démontrer la crédibilité de leur innovation.

L'ADEME a initié une démarche de soutien à la **reconnaissance des éco-innovations**. Elle repose sur une vérification des performances des produits, opérée par des laboratoires spécialisés indépendants (tierce-partie) tels que l'INERIS, l'INES, le CEMAGREF ou le LNE, qui testeront et valideront leurs performances. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche communautaire « Environmental Technology Verification ».

Avant la fin de l'année 2010, l'ADEME mettra en place des actions pilotes sur une ou plusieurs familles d'éco-technologies. Elles permettront d'évaluer les bénéfices réels pour les éco-industries françaises et leurs clients.

➤ **Informier les consommateurs des caractéristiques environnementales des produits**

En application du Grenelle Environnement, l'affichage des caractéristiques environnementales des produits entrera en vigueur de manière progressive à partir de 2011.

Outre l'enjeu direct d'information du consommateur, qui facilitera les changements de comportements, ce futur affichage accélérera les mutations industrielles.

En contribuant à la diffusion de procédés et produits plus sobres en carbone et moins consommateurs de matières premières, il favorisera la compétitivité des entreprises intégrant les technologies vertes.

La plateforme dédiée de l'ADEME et l'AFNOR, mise en place en mai 2008 et qui regroupe aujourd'hui plus de 300 participants, fournira les premiers indicateurs et méthodologies de calcul pour 2 ou 3 catégories spécifiques de produits dès le printemps 2010.

Les technologies Smart Grids, enjeux et opportunités pour les acteurs français

Un réseau électrique intelligent est un réseau capable d'intégrer de manière efficiente les actions de l'ensemble des utilisateurs (producteurs, consommateurs, les deux) afin garantir un approvisionnement électrique durable, sûr et au moindre coût.

Un tel réseau recourt à des produits et services, dites technologies Smart Grids, associant les technologies de l'information, de la communication, de l'observation et du contrôle, avec pour objectif de :

- ✓ faciliter l'intégration de la production décentralisée ou intermittente, notamment pour accompagner le développement des énergies renouvelables, et dépasser en particulier la limite actuelle de 30% d'énergie renouvelable raccordée aux réseaux outre-mer ;
- ✓ optimiser l'utilisation du parc de production électrique et mieux gérer les pointes de consommation ;
- ✓ fournir au consommateur l'ensemble des signaux utiles et le rendre actif dans sa maîtrise fine de sa consommation, améliorant in fine l'efficacité énergétique ;
- ✓ réduire significativement l'empreinte environnementale du système électrique.

Ainsi, la définition française et européenne est différente de celle des Etats-Unis, qui mettent l'accent sur l'intelligence des réseaux de transport, pour une meilleure gestion des coupures, et sur la protection face aux attaques terroristes.

La France dispose d'acteurs majeurs pour conquérir un marché mondial encore ouvert, avec notamment des industriels tels que Legrand, Schneider Electric, Alstom, Areva, EDF, GDF- Suez ou les opérateurs de télécommunications. A l'heure actuelle, la majeure partie de ces technologies est encore au stade de la recherche et développement et leur déploiement est limité à des sites pilotes ou des démonstrateurs.

Quelques exemples concrets

La mise en place de nouveaux compteurs communicants bi-directionnels chez les consommateurs, facilitera le pilotage des consommations des particuliers et de la production d'électricité décentralisée. Ces compteurs, véritables outils d'observation du réseau et de communication sur le réseau, participeront également à l'amélioration de la conduite, de l'exploitation, de la maintenance et du développement du réseau électrique.

Pour les particuliers, de nouveaux services de maîtrise de la demande en énergie pourront également être proposés : l'accès aux informations en ligne sur leur consommation ou le pilotage à distances des objets de la maison apparaissent comme réalistes et offriront des moyens concrets de faire des économies d'énergie. Enfin, les technologies Smart Grids accompagneront le déploiement des véhicules électriques et hybrides en offrant des solutions de gestion des réseaux, tant au niveau global (assurer la charge du parc sans compromettre l'équilibre offre-demande) qu'au niveau local (gestion des puissances appelées localement pour ne pas créer de rupture locale de l'approvisionnement).

